



**DÉCISION du MAIRE N°23-18**  
**(annule et remplace la décision 23-09)**

**Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATIFS À TITRE GRACIEUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « MUSEE JEANNE D'ALBRET, HISTOIRE DU PROTESTANTISME BEARNAIS »**

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 09 juin 2020 déléguant à Monsieur Emmanuel HANON, Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 22 juillet 2022 fixant les tarifs d'occupation des locaux communaux,

**Considérant** la demande de l'association « Musée Jeanne d'Albret, histoire du protestantisme béarnais » dont le siège social est situé à la Maison Jeanne d'Albret – 37 rue Bourg Vieux à Orthez, représentée par sa Présidente, Elisabeth RODES, de mise à disposition d'un local communal afin d'exercer des activités propre à ses statuts,

**Considérant** le souhait de la municipalité de favoriser la vie associative locale, notamment par le prêt de locaux mutualisés (dans la limite de ses possibilités),

**D É C I D E :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer une convention (annexée à la présente décision) de mise à disposition de locaux communaux avec l'association « Musée Jeanne d'Albret, histoire du protestantisme béarnais ».

**Article 2<sup>ème</sup> :** La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle prendra effet dès sa signature.

**Article 3<sup>ème</sup> :** Le prêt de ces locaux est consenti à titre gracieux.

**Article 4<sup>ème</sup> :** Les conditions de cette mise à disposition peuvent évoluer en fonction des consignes sanitaires (fermeture de l'équipement, couvre-feu...).

**Article 5<sup>ème</sup> :** Cette décision sera appliquée par Madame la Directrice Générale des Services de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et par Monsieur l'inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques. Elle sera publiée sur le site de la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Fait à ORTHEZ, le 20 avril 2023

Le Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne  
**Emmanuel HANON**

